

# CONTRAT DE VENTE MOBILIER T1 « classique »

## ENTRE :

STRUCTA INDUSTRIES, SAS au capital de 500 000,00€, immatriculée au RCS de Romans sous le n° 344 237 227, ayant son siège social à Beaumont les Valence (26760), ZAC de la Plaine de Clairac, 35 rue Louis Blériot, représentée par Monsieur Christian René SALOMON, son président.

*Ci-après dénommée « STRUCTA INDUSTRIES ».*

## ET :

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

*Ci-après dénommé « L'ACQUEREUR »*

## IL EST PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'ACQUEREUR a réservé, dans la résidence pour Étudiants « Résidence **BORDO ALTO** », située sur la commune de **BORDEAUX (33000), Boulevard Joliot Curie (sur le lot EB2A),**

le(s) lot(s) n° . . . .

Après sa livraison, ladite résidence sera exploitée en tant que résidence pour Étudiants.

Pour ce faire, L'ACQUEREUR doit fournir au Gestionnaire un logement en état d'être habité.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

L'ACQUEREUR achète les éléments nécessaires à l'aménagement, l'équipement et la décoration du logement à la société STRUCTA INDUSTRIES.

Le prix global forfaitaire et définitif de cet ensemble mobilier est de **3 040 € HT** soit **3 648 € TTC (1) (Toutes Taxes Comprises)**.

Le prix sera payable en une seule fois à la signature de l'acte authentique de vente du (ou des) logement(s), à l'ordre de l' **Etude 20F située 20, Rue Ferrère à BORDEAUX, en la personne de Maître DANDIEU**

Par suite, l'Étude libèrera au profit de STRUCTA INDUSTRIES :

- 50% du prix TTC, qui sera encaissable 6 mois avant le début des livraisons mobilier de la résidence pour étudiants, sur confirmation délivrée par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées à l'Étude de Maître **Grégory DANDIEU**.
- 30% du prix TTC, qui sera encaissable dès le début des livraisons mobilier de la résidence pour étudiants, sur confirmation délivrée par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées à l'Étude de Maître **Grégory DANDIEU**.
- 20% du prix TTC sera encaissable le jour de la livraison de la résidence étudiante, sur confirmation par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées, qui aura pour mission de constater l'achèvement effectif de l'installation du mobilier.

En contrepartie de ce prix, STRUCTA INDUSTRIES s'engage à transporter, livrer et installer en ordre de fonctionnement de tous les éléments dans le(s) logement(s).

L'ACQUEREUR s'engage à mandater le Gestionnaire de la résidence afin que celui-ci prenne livraison des biens objets du présent contrat.

Si L'ACQUEREUR renonce à acquérir le(s) lot(s) réservé(s), le présent contrat sera caduc sans qu'aucune indemnité ne puisse être exigée par l'un ou l'autre des contractants.

Fait en deux exemplaires originaux à ..... le .....

Signatures(s) : (Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

L'ACQUEREUR

STRUCTA INDUSTRIES  
Christian René SALOMON

(1) Ce montant sera mis sous séquestre en l' **Etude 20F située 20, Rue Ferrère à BORDEAUX, en la personne de Maître DANDIEU**

# CONTRAT DE VENTE MOBILIER **T1 PMR**

## ENTRE :

STRUCTA INDUSTRIES, SAS au capital de 500 000,00€, immatriculée au RCS de Romans sous le n° 344 237 227, ayant son siège social à Beaumont les Valence (26760), ZAC de la Plaine de Clairac, 35 rue Louis Blériot, représentée par Monsieur Christian René SALOMON, son président.

*Ci-après dénommée « STRUCTA INDUSTRIES ».*

## ET :

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

*Ci-après dénommé « L'ACQUEREUR »*

## IL EST PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'ACQUEREUR a réservé, dans la résidence pour Étudiants « Résidence **BORDO ALTO** », située sur la commune de **BORDEAUX (33000), Boulevard Joliot Curie (sur le lot EB2A),**

le(s) lot(s) n° . . . .

Après sa livraison, ladite résidence sera exploitée en tant que résidence pour Étudiants.

Pour ce faire, L'ACQUEREUR doit fournir au Gestionnaire un logement en état d'être habité.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

L'ACQUEREUR achète les éléments nécessaires à l'aménagement, l'équipement et la décoration du logement à la société STRUCTA INDUSTRIES.

Le prix global forfaitaire et définitif de cet ensemble mobilier est de **3 171 € HT** soit **3 805.2 € TTC (1) (Toutes Taxes Comprises)**.

Le prix sera payable en une seule fois à la signature de l'acte authentique de vente du (ou des) logement(s), à l'ordre de l' **Etude 20F située 20, Rue Ferrère à BORDEAUX, en la personne de Maître DANDIEU**

Par suite, l'Étude libèrera au profit de STRUCTA INDUSTRIES :

- 50% du prix TTC, qui sera encaissable 6 mois avant le début des livraisons mobilier de la résidence pour étudiants, sur confirmation délivrée par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées à l'Étude de Maître **Grégory DANDIEU**.
- 30% du prix TTC, qui sera encaissable dès le début des livraisons mobilier de la résidence pour étudiants, sur confirmation délivrée par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées à l'Étude de Maître **Grégory DANDIEU**.
- 20% du prix TTC sera encaissable le jour de la livraison de la résidence étudiante, sur confirmation par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées, qui aura pour mission de constater l'achèvement effectif de l'installation du mobilier.

En contrepartie de ce prix, STRUCTA INDUSTRIES s'engage à transporter, livrer et installer en ordre de fonctionnement de tous les éléments dans le(s) logement(s).

L'ACQUEREUR s'engage à mandater le Gestionnaire de la résidence afin que celui-ci prenne livraison des biens objets du présent contrat.

Si L'ACQUEREUR renonce à acquérir le(s) lot(s) réservé(s), le présent contrat sera caduc sans qu'aucune indemnité ne puisse être exigée par l'un ou l'autre des contractants.

Fait en deux exemplaires originaux à ..... le .....

Signatures(s) : (Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

L'ACQUEREUR

STRUCTA INDUSTRIES  
Christian René SALOMON

(1) Ce montant sera mis sous séquestre en l' **Etude 20F située 20, Rue Ferrère à BORDEAUX, en la personne de Maître DANDIEU**

# CONTRAT DE VENTE MOBILIER **T1 classique R+9**

## **Sauf logements 903, 904, 905, 906, 907, 916, 919**

### ENTRE :

STRUCTA INDUSTRIES, SAS au capital de 500 000,00€, immatriculée au RCS de Romans sous le n° 344 237 227, ayant son siège social à Beaumont les Valence (26760), ZAC de la Plaine de Clairac, 35 rue Louis Blériot, représentée par Monsieur Christian René SALOMON, son président.

*Ci-après dénommée « STRUCTA INDUSTRIES ».*

### ET :

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

*Ci-après dénommé « L'ACQUEREUR »*

### IL EST PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'ACQUEREUR a réservé, dans la résidence pour Étudiants « Résidence **BORDO ALTO** », située sur la commune de **BORDEAUX (33000), Boulevard Joliot Curie (sur le lot EB2A),**

le(s) lot(s) n° . . . .

Après sa livraison, ladite résidence sera exploitée en tant que résidence pour Étudiants.

Pour ce faire, L'ACQUEREUR doit fournir au Gestionnaire un logement en état d'être habité.

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

L'ACQUEREUR achète les éléments nécessaires à l'aménagement, l'équipement et la décoration du logement à la société STRUCTA INDUSTRIES.

Le prix global forfaitaire et définitif de cet ensemble mobilier est de **2 785 € HT** soit **3 342 € TTC (1) (Toutes Taxes Comprises)**.

Le prix sera payable en une seule fois à la signature de l'acte authentique de vente du (ou des) logement(s), à l'ordre de l' **Etude 20F située 20, Rue Ferrère à BORDEAUX, en la personne de Maître DANDIEU**

Par suite, l'Étude libèrera au profit de STRUCTA INDUSTRIES :

- 50% du prix TTC, qui sera encaissable 6 mois avant le début des livraisons mobilier de la résidence pour étudiants, sur confirmation délivrée par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées à l'Étude de Maître **Grégory DANDIEU**.
- 30% du prix TTC, qui sera encaissable dès le début des livraisons mobilier de la résidence pour étudiants, sur confirmation délivrée par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées à l'Étude de Maître **Grégory DANDIEU**.
- 20% du prix TTC sera encaissable le jour de la livraison de la résidence étudiante, sur confirmation par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées, qui aura pour mission de constater l'achèvement effectif de l'installation du mobilier.

En contrepartie de ce prix, STRUCTA INDUSTRIES s'engage à transporter, livrer et installer en ordre de fonctionnement de tous les éléments dans le(s) logement(s).

L'ACQUEREUR s'engage à mandater le Gestionnaire de la résidence afin que celui-ci prenne livraison des biens objets du présent contrat.

Si L'ACQUEREUR renonce à acquérir le(s) lot(s) réservé(s), le présent contrat sera caduc sans qu'aucune indemnité ne puisse être exigée par l'un ou l'autre des contractants.

Fait en deux exemplaires originaux à ..... le .....

Signatures(s) : (Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

L'ACQUEREUR

STRUCTA INDUSTRIES  
Christian René SALOMON

(1) Ce montant sera mis sous séquestre en l'Étude 20F située 20, Rue Ferrère à BORDEAUX, en la personne de Maître DANDIEU

# CONTRAT DE VENTE MOBILIER *T1 spécifique R+9*

## *Valable pour les logements 903, 904, 916, 919*

### ENTRE :

STRUCTA INDUSTRIES, SAS au capital de 500 000,00€, immatriculée au RCS de Romans sous le n° 344 237 227, ayant son siège social à Beaumont les Valence (26760), ZAC de la Plaine de Clairac, 35 rue Louis Blériot, représentée par Monsieur Christian René SALOMON, son président.

*Ci-après dénommée « STRUCTA INDUSTRIES ».*

### ET :

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

*Ci-après dénommé « L'ACQUEREUR »*

### IL EST PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'ACQUEREUR a réservé, dans la résidence pour Étudiants « Résidence **BORDO ALTO** », située sur la commune de **BORDEAUX (33000), Boulevard Joliot Curie (sur le lot EB2A),**

le(s) lot(s) n° . . . .

Après sa livraison, ladite résidence sera exploitée en tant que résidence pour Étudiants.

Pour ce faire, L'ACQUEREUR doit fournir au Gestionnaire un logement en état d'être habité.

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

L'ACQUEREUR achète les éléments nécessaires à l'aménagement, l'équipement et la décoration du logement à la société STRUCTA INDUSTRIES.

Le prix global forfaitaire et définitif de cet ensemble mobilier est de **3 053 € HT** soit **3 663.6 € TTC (1) (Toutes Taxes Comprises)**.

Le prix sera payable en une seule fois à la signature de l'acte authentique de vente du (ou des) logement(s), à l'ordre de l' **Etude 20F située 20, Rue Ferrère à BORDEAUX, en la personne de Maître DANDIEU**

Par suite, l'Étude libèrera au profit de STRUCTA INDUSTRIES :

- 50% du prix TTC, qui sera encaissable 6 mois avant le début des livraisons mobilier de la résidence pour étudiants, sur confirmation délivrée par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées à l'Étude de Maître **Grégory DANDIEU**.
- 30% du prix TTC, qui sera encaissable dès le début des livraisons mobilier de la résidence pour étudiants, sur confirmation délivrée par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées à l'Étude de Maître **Grégory DANDIEU**.
- 20% du prix TTC sera encaissable le jour de la livraison de la résidence étudiante, sur confirmation par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées, qui aura pour mission de constater l'achèvement effectif de l'installation du mobilier.

En contrepartie de ce prix, STRUCTA INDUSTRIES s'engage à transporter, livrer et installer en ordre de fonctionnement de tous les éléments dans le(s) logement(s).

L'ACQUEREUR s'engage à mandater le Gestionnaire de la résidence afin que celui-ci prenne livraison des biens objets du présent contrat.

Si L'ACQUEREUR renonce à acquérir le(s) lot(s) réservé(s), le présent contrat sera caduc sans qu'aucune indemnité ne puisse être exigée par l'un ou l'autre des contractants.

Fait en deux exemplaires originaux à ..... le .....

Signatures(s) : (Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

L'ACQUEREUR

STRUCTA INDUSTRIES  
Christian René SALOMON

(1) Ce montant sera mis sous séquestre en l'Étude 20F située 20, Rue Ferrère à BORDEAUX, en la personne de Maître DANDIEU

# CONTRAT DE VENTE MOBILIER *T1 spécifique R+9*

## *Valable pour les logements 905, 906, 907*

### ENTRE :

STRUCTA INDUSTRIES, SAS au capital de 500 000,00€, immatriculée au RCS de Romans sous le n° 344 237 227, ayant son siège social à Beaumont les Valence (26760), ZAC de la Plaine de Clairac, 35 rue Louis Blériot, représentée par Monsieur Christian René SALOMON, son président.

*Ci-après dénommée « STRUCTA INDUSTRIES ».*

### ET :

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

*Ci-après dénommé « L'ACQUEREUR »*

### IL EST PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'ACQUEREUR a réservé, dans la résidence pour Étudiants « Résidence **BORDO ALTO** », située sur la commune de **BORDEAUX (33000), Boulevard Joliot Curie (sur le lot EB2A),**

le(s) lot(s) n° . . . . .

Après sa livraison, ladite résidence sera exploitée en tant que résidence pour Étudiants.

Pour ce faire, L'ACQUEREUR doit fournir au Gestionnaire un logement en état d'être habité.

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

L'ACQUEREUR achète les éléments nécessaires à l'aménagement, l'équipement et la décoration du logement à la société STRUCTA INDUSTRIES.

Le prix global forfaitaire et définitif de cet ensemble mobilier est de **2 907 € HT** soit **3 488.4 € TTC (1) (Toutes Taxes Comprises)**.

Le prix sera payable en une seule fois à la signature de l'acte authentique de vente du (ou des) logement(s), à l'ordre de l' **Etude 20F située 20, Rue Ferrère à BORDEAUX, en la personne de Maître DANDIEU**

Par suite, l'Étude libèrera au profit de STRUCTA INDUSTRIES :

- 50% du prix TTC, qui sera encaissable 6 mois avant le début des livraisons mobilier de la résidence pour étudiants, sur confirmation délivrée par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées à l'Étude de Maître **Grégory DANDIEU**.
- 30% du prix TTC, qui sera encaissable dès le début des livraisons mobilier de la résidence pour étudiants, sur confirmation délivrée par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées à l'Étude de Maître **Grégory DANDIEU**.
- 20% du prix TTC sera encaissable le jour de la livraison de la résidence étudiante, sur confirmation par le Gestionnaire ou Nexity Résidences Gérées, qui aura pour mission de constater l'achèvement effectif de l'installation du mobilier.

En contrepartie de ce prix, STRUCTA INDUSTRIES s'engage à transporter, livrer et installer en ordre de fonctionnement de tous les éléments dans le(s) logement(s).

L'ACQUEREUR s'engage à mandater le Gestionnaire de la résidence afin que celui-ci prenne livraison des biens objets du présent contrat.

Si L'ACQUEREUR renonce à acquérir le(s) lot(s) réservé(s), le présent contrat sera caduc sans qu'aucune indemnité ne puisse être exigée par l'un ou l'autre des contractants.

Fait en deux exemplaires originaux à ..... le .....

Signatures(s) : (Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

L'ACQUEREUR

STRUCTA INDUSTRIES  
Christian René SALOMON

(1) Ce montant sera mis sous séquestre en l'Étude 20F située 20, Rue Ferrère à BORDEAUX, en la personne de Maître DANDIEU